

Travail - Emploi



EXIGEONS L'ANNULATION DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX DROITS!

Le gouvernement a mis en place une profonde remise en cause des droits à l'Assurance-chômage que nous combattons depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron.

Sur les presque 6 millions de travailleuses et travailleurs inscrits à Pôle emploi (ce qui ne comptabilise pas au moins 1,6 million de personnes souhaitant travailler et non inscrites), moins de la moitié étaient déjà indemnisés avant la réforme.

Celle-ci est entrée en vigueur en partie au 1^{er} novembre 2019 et la deuxième partie devait produire ses effets au 1^{er} avril 2020 – elle n'a été que repoussée, au 1^{er} septembre.

Les études montrent que 1 200 000 allocataires, soit plus de la moitié d'entre eux, devaient perdre partiellement ou totalement l'accès à l'indemnisation du chômage.

Les personnes touchées sont le plus souvent des jeunes, des femmes et très généralement des travailleuses et travailleurs précaires alternant chômage et CDD, intérim, emplois saisonniers, intermittents, pigistes... à peu près dans toutes les professions, y compris dans la Fonction publique. L'augmentation du recours à la précarité se fait en effet en parallèle de la casse du Code du travail et de la baisse des droits qu'imposent le patronat et les gouvernements successifs. Par cette réforme, le gouvernement prétend les « rapprocher de l'emploi » ... en leur coupant les vivres!

Ces chiffres ne prennent pas en compte la crise de l'emploi provoquée par la crise sanitaire. Fin-avril, le chômage avait déjà augmenté de 460 000 personnes, principalement du fait de l'arrêt des recru-

tements – mais des plans de licenciements sont déjà annoncés.

Quelques mesures, prolongeant les droits en cours, ont certes été prises depuis mars par le gouvernement, sous la pression de nos organisations, mais elles sont très provisoires (jusqu'à fin mai ou fin juin), et la réforme n'est qu'en partie repoussée. Plus important : elles ne concernent pas toutes celles et tous ceux qui n'ont pu ouvrir de droits, notamment depuis le 1^{er} novembre.

Dans ce contexte, la CGT lutte contre la précarité et pour des droits ouverts à toutes et tous. Nous exigeons l'annulation de toutes les mesures négatives concernant l'Assurance-chômage :

- annulation du durcissement du seuil d'ouverture de droit depuis le 1^{er} novembre 2019;
- annulation de l'allongement à six mois du seuil de rechargement;
- annulation de la dégressivité;
- annulation de la mise en œuvre au 1^{er} septembre du changement de mode de calcul de l'allocation, qui induirait une baisse pouvant aller jusqu'à 75 % des allocations mensuelles;
- arrêt de la politique de sanction contre les privés d'emploi.

Nous revendiquons de plus, dans la perspective de notre sécurité sociale professionnelle :

- la **prolongation d'un an** des droits pour tous les travailleurs précaires;

- le **gel du décompte** des droits pendant la période d'impossibilité de travailler, sans quoi de nombreux salariés inscrits vont se retrouver sans droit;
- des mesures pour tous les entrants, notamment **les jeunes** qui n'atteignent pas les seuils d'ouverture de droits.
- d'interpeller les élus locaux et nationaux au moyen de la lettre-type que vous pourrez adapter;
- de mener des actions notamment sur les réseaux sociaux à l'aide du tract ci-joint;
- de faire signer largement la pétition;

Le gouvernement ne peut passer outre la demande unanime des organisations syndicales d'annuler cette réforme que nous combattons par tous les moyens, comme celle des retraites.

Une autre politique pour l'emploi et la protection sociale est non seulement possible mais elle est rendue encore plus urgente par la crise due au Covid-19.

C'est pourquoi nous appelons toutes nos organisations à mener campagne dans les prochains jours, alors que se joue l'avenir de cette réforme régressive.

Nous vous proposons :

- d'organiser des conférences de presse locales pour relayer la campagne à la suite de la conférence de presse nationale.

La Confédération a par ailleurs saisi le Conseil d'État, ainsi que FO, CGC et Solidaires pour demander l'annulation des décrets instaurant les mesures régressives.

Nous pouvons réellement être le syndicat de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, en nous battant et en gagnant de nouveaux droits pour les plus précaires et les privés d'emploi. L'annulation de la réforme de l'Assurance-chômage sera un premier pas pour reconquérir le droit au travail et le droit à la protection sociale !



PÉTITION

Exigeons l'annulation de la réforme de l'Assurance-chômage et la mise en place de nouveaux droits !

Le gouvernement a mis en place une profonde remise-en-cause des droits à l'Assurance-chômage, remise-en-cause que nous combattons depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron.

Plus de 1,2 million de travailleuses et travailleurs au chômage sont amenés à perdre des droits.

Ce sont le plus souvent des jeunes, des femmes et très généralement des travailleuses et travailleurs précaires alternant chômage et emplois précaires : CDI à temps partiel, CDD, intérim, emplois saisonniers, intermittents, pigistes... à peu près dans toutes les professions, y compris dans la Fonction publique. L'augmentation du recours à la précarité se fait en effet en parallèle de la casse du Code du travail et de la baisse des droits qu'imposent le patronat et les gouvernements successifs.

Depuis le début de la crise sanitaire, le chômage est déjà reparti à la hausse, la précarité et la pauvreté s'accroissent considérablement.

Quelques mesures, prolongeant les droits en cours, ont certes été prises depuis mars par le gouvernement sous la pression de nos organisations, mais elles sont très provisoires.

Dans ce contexte, nous exigeons l'annulation définitive de toutes les mesures négatives concernant l'assurance chômage :

- annulation du durcissement du seuil d'ouverture de droit depuis le 1^{er} novembre 2019 ;
- annulation de l'allongement à six mois du seuil de rechargement ;
- annulation de la dégressivité ;
- annulation de la mise en œuvre au 1^{er} septembre du changement de mode de calcul de l'allocation, qui induirait une baisse pouvant aller jusqu'à 75 % des allocations mensuelles ;
- arrêt de la politique de sanction contre les privés d'emploi.

Nous revendiquons de plus, dans la perspective de notre sécurité sociale professionnelle :

- la **prolongation d'un an** des droits pour tous les travailleurs précaires ;
- le **gel du décompte** des droits pendant la période d'impossibilité de travailler, sans quoi de nombreux salariés inscrits vont se retrouver sans droits ;
- des mesures pour tous les entrants, notamment **les jeunes** qui n'atteignent pas les seuils d'ouverture de droits.

Interpellons les élus, notamment ceux de la majorité !

Signez et faites signer la pétition ► <https://go.lemouvement.org/petitions/assurancechomage>



Prénom et Nom expéditeur·rice
Mandat expéditeur·ice
Coordonnées organisation

Prénom et Nom destinataire
Mandat destinataire
Coordonnées destinataire

Objet : situation de l'Assurance-chômage

À ville, le date

Madame/Monsieur,

Par le présent courrier, je souhaite vous alerter sur les conditions d'accès à l'Assurance-chômage en cette période de pandémie mondiale et vous présenter les propositions de la CGT sur le sujet.

Vous le savez, la CGT s'est opposée à la réforme de l'Assurance-chômage depuis l'adoption du décret du 26 juillet dernier. Et pour cause : selon une étude de l'Unedic, cette réforme régressive réduit en partie ou totalement les droits de 1,3 million de demandeurs d'emploi indemnisés. Ce coup de rabot n'a pas eu lieu sans raison : le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire 3,4 milliards d'euros d'économie d'ici à 2021.

Pour arriver à faire de telles économies, il aurait pu être décidé, par exemple, d'augmenter les contributions patronales. Le choix gouvernemental a plutôt été de faire supporter ces coupes budgétaires aux plus précaires :

- quasi-disparition des droits rechargeables (dispositif qui permet aux allocataires arrivés en fin de droits de les renouveler en fonction de leur nouvelle période de travail) ;
- passage de quatre à six mois des seuils d'ouverture des droits ;
- nouvelle formule de calcul des indemnités prenant en compte les jours non travaillés, ce qui va diviser l'allocation des allocataires les plus précaires par 2, 3 voire 4 ;
- dégressivité instaurée pour les cadres, mais amenée à s'étendre.

Comme si cette réforme n'avait pas eu des effets suffisamment dramatiques, le contexte actuel de crise sanitaire a un impact non négligeable sur les créations d'emploi et le niveau de chômage, ainsi que l'ont montré les premières analyses des instituts de statistiques (Dares, Insee), publiées fin avril / début mai.

D'après l'estimation Flash de l'Insee, à la fin du 1^{er} trimestre 2020, l'emploi salarié du secteur privé chute de 2,3 %, ce qui correspond à 453 800 destructions nettes d'emploi en un trimestre. Sur un an, le taux d'emploi retrouve son niveau le plus bas depuis 2009.

Ces chiffres alarmants se retrouvent à l'échelle mondiale. D'après une estimation de l'OIT, près de 300 millions d'emplois risquent de disparaître au deuxième trimestre de 2020. De plus, la crise pourrait faire basculer 500 millions de personnes dans la pauvreté (Oxfam).

Les chiffres du chômage, issus de l'étude de la Dares, ne présentent pas un meilleur tableau : au mois de mars 2020, les catégories A, B et C cumulées enregistrent 177 500 nouvelles inscriptions (+ 3,1 %). Et ce chiffre est de 246 100 (+ 7,1 %) rien que pour la catégorie A ! La dernière fois que l'on avait enregistré une hausse aussi fulgurante, c'était en avril 2009.

Derrière ces chiffres se cache une multitude de situations. En effet, selon les secteurs d'activité, l'âge ou encore le sexe, les demandeurs d'emploi sont plus ou moins impactés. Parmi les grands perdants, on trouve notamment les personnels de l'hôtellerie-restauration, les saisonniers, les intermittents, les intérimaires, et ce sont plus souvent les femmes, les jeunes...

Pire ! On sait d'ores et déjà que ces chiffres seront encore moins bons pour les mois d'avril et de mai. C'est d'ailleurs bien pour cela que Muriel Pénicaud, a annoncé l'ouverture d'une « réflexion » avec les organisations syndicales et patronales. Si la ministre du Travail semble traîner à lancer les invitations, cela n'a pas empêché la CGT de réfléchir à des revendications :

Dans l'immédiat, nous exigeons du gouvernement :

- qu'il annule la réforme 2019 de l'Assurance-chômage déjà entrée en vigueur en partie au 1^{er} novembre 2019 et pour partie annoncée au 1^{er} septembre prochain ;
- que les jours de chômage « consommés » pendant le confinement soient gelés, afin de ne pas pénaliser les demandeurs d'emploi qui consomment leurs droits sans pouvoir rechercher d'emploi et qui seront pénalisés à long terme ;
- qu'il prolonge les droits pour toutes et tous d'un an renouvelable (en plus de la période de confinement) et trouve une solution d'urgence pour les privés d'emploi non indemnisés (plus de la moitié des inscrits à Pôle emploi), sans compter les non-inscrits (au moins 1,6 million de personnes).

Pour l'après-crise, nous exigeons une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception. Pour les primo-demandeurs d'emploi, une indemnisation fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum le Smic). Pour les salariés précaires, une indemnisation mensuelle sur la base de leur dernière mission avec la société d'intérim ou sur la base du contrat avec le dernier employeur dans les cas de CDD ou CDI de chantier, et ce jusqu'au retour à l'emploi grâce à des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

La CGT propose en amont une autre politique pour créer des emplois, assurer la transition écologique et lutter contre les effets néfastes de la crise du coronavirus : relocalisations rendues encore plus nécessaires pour notre indépendance, passage aux 32 heures par semaine, accompagnement des jeunes...

Le contexte actuel appelle le retrait intégral du décret du 26 juillet dernier, l'ouverture de négociations (et non d'une simple « réflexion ») et la prise en compte des revendications de la CGT.

Nous vous prions d'agréer Madame/Monsieur la députée/le député/autre mandat, l'expression de nos salutations républicaines.

Signature